

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du 13 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le treize novembre à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

Etaient présents :

En exercice :	15	M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Présents :	15	Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – Mme Aurore COURGEY – M.
Votants :	15	Jean-Charles MARIE — M. Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ -
Absents :	0	Mme Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT – Mme Sandrine
Excusés :	0	THIRION – M. Philippe MORCELY – Mme Stéphanie GAUTIER – M.

Date convocation :

09 novembre 2020

Absent (s) : //

Date affichage :

19 novembre 2020

Procuration (s) : //

Mme Sandrine THIRION est nommée secrétaire de séance

Délibération n° 45/2020

Objet : SIGNATURE D'UN EMPRUNT

Le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux engagés en 2019 pour le dévoiement Grande rue – entrée sud de la Commune, devaient être achevés en avril 2020. La COVID a remis en question cet achèvement et de ce fait les subventions allouées qui devaient être perçues en mai juin 2020 n'ont toujours pas pu être versées.

Les factures des entreprises intervenantes doivent cependant être réglées pour les travaux déjà effectués.

Le financement de ce projet repose en partie sur les subventions allouées par diverses entités, il est donc nécessaire de contracter un emprunt bancaire afin de pallier au manque de trésorerie généré par cette situation

Nous avons reçu une offre de Prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Etablissement : CAISSE D'EPARGNE de BESANCON
- Montant : 157 600 euros – Durée : 15 ans
- Taux fixe : 0.53 % - Les intérêts sont calculés sur la base 30/360 jours
- Disponibilité des fonds : Dès signature du contrat, soit en totalité, soit possible sur 3 mois en 3 fois à dater de l'émission du contrat
- Commission et frais : 0.10 % du montant accordé, payables au déblocage des fonds soit 157.60 euros – Remboursement trimestriel : échéances constantes de 2734.20 €
- Remboursement anticipé partiel ou total possible à chaque date d'échéance, moyennant une indemnité actuarielle

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le prêt.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,

Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme.
En Mairie le 13 novembre 2020.– Le Maire, Jacky CHIPAUX